

**QUESTION N°2
DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire »,

Vu l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales qui renvoie à l'article L 2121-15 pour le fonctionnement du conseil communautaire,

Le Conseil communautaire, à l'Unanimité, désigne Monsieur Hugues ANTOINE pour assurer le secrétariat de séance.

**QUESTION N°3
ELECTION DU OU DE LA PRESIDENT(E)**

Considérant que le Conseil communautaire a été convoqué le 16 juillet 2020 dans le délai réglementaire, Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L. 5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Doyen d'âge est amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président de la communauté de Communes Auxonne Pontailier Val de Saône,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, le (la) président(e) est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Considérant qu'il est procédé, dans ce cadre, et ces modalités aux opérations de vote dont les résultats figureront au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Vu l'appel à candidatures.

Madame Marie-Claire BONNET-VALLET et Monsieur Franck DELOY sont candidats à l'élection de la présidence de la CAP Val de Saône.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne :

- **Messieurs Christophe BRINGOUT et Karim ZOUINE pour assurer la fonction d'assesseur,**
- **Messieurs Laurent PICHOT et Daniel RUARD pour assurer la fonction de scrutateur**

Monsieur le Président de séance ouvre le scrutin.

Candidat(e)s	Résultats 1 ^{er} tour	Proclamation candidat(e) élu(e)
Madame Marie-Claire BONNET-VALLET Monsieur Franck DELOY	Nbr votants inscrits : 57 Nbr bulletins dans l'urne : 57 Nbr bulletins blancs : 12 Nbr bulletins nuls : 0 Nbr suffrages exprimés : 45 Majorité absolue : 23 Ont obtenu : - Marie-Claire BONNET VALLET : 36 - Franck DELOY : 9	Madame Marie-Claire BONNET-VALLET est proclamée élue et installée dans sa fonction.